



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

FNEC FP FO

2, place de la Gare de l'Etat 44 200 Nantes

Déclaration liminaire – CHSCTA extraordinaire du 9 avril 2020

Monsieur le recteur,

La FNEC FP-**FO** souhaite vivement que la crise sanitaire supportée par nos concitoyens ne soit pas prétexte à déréglementer et remettre en cause, les droits contenus dans le code du travail et les statuts. Pour la FNEC FP-**FO**, il y a urgence à prendre des mesures immédiates : Où sont les masques ? Où sont les matériels de protection ? Pourquoi le dépistage est-il refusé ? Il faudra bien répondre à ces questions.

Il y a urgence à satisfaire les revendications portées, notamment par **FO**, en matière de maintien et de développement des services publics dont chacun aujourd'hui vante les bienfaits, à commencer par le gouvernement qui porte la responsabilité, comme les précédents, de la fermeture de 69 000 lits d'hôpitaux depuis 2003 et de 4 178 pour la seule année 2018.

La FNEC FP-**FO** rappelle les revendications urgentes pour l'Education nationale :

- ❖ Un respect strict du volontariat des personnels et des mesures strictes pour éviter les déplacements ;
- ❖ La fourniture immédiate des moyens de protection à hauteur des besoins pour les personnels volontaires ou amenés à se déplacer ;
- ❖ Le dépistage systématique des personnels à commencer par ceux qui ont été exposés ;
- ❖ La reconnaissance de la maladie professionnelle en cas de contamination d'un agent en service dans son école, son établissement ou son service et notamment pour les personnels volontaires pour accueillir les enfants de soignants ou ayant assuré la continuité pédagogique dans les établissements ;
- ❖ Le respect de la réglementation sur le droit de retrait en cas d'exposition sans protection (masque, gants) à un cas de covid19 avéré dans l'école, l'établissement ou le service ;
- ❖ L'arrêt de toutes les suppressions de postes et la mise en œuvre des ouvertures nécessaires.

Nous avons pris acte de la dotation supplémentaire de 1 248 postes dans le premier degré, dont 60 pour l'académie de Nantes. Cela montre bien que la carte scolaire du premier degré ne pouvait avoir lieu avec la dotation initialement prévue. Pour autant, cette dotation reste insuffisante pour couvrir les besoins et doit être à nouveau abondée. De plus, les dotations supplémentaires ne peuvent se restreindre au seul premier degré. Les besoins indispensables concernent tous les corps. Les personnels du 2nd degré ne comprendraient pas que les suppressions de postes soient maintenues dans les collèges et les lycées. Les personnels administratifs ne comprendraient pas que les postes nécessaires ne soient pas créés dans les EPLE et les services déconcentrés. Toutes les suppressions doivent être annulées.

Monsieur le Recteur,

Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses injonctions contradictoires que subissent les collègues, tous corps confondus, dans le cadre de la « *continuité pédagogique* » ou des « *plans de continuité de l'activité* ». A plusieurs reprises, nous vous avons exprimé nos revendications à ce sujet.

Nous sommes désormais interpellés par de nombreux collègues administratifs et techniques, du fait des pressions diverses qu'ils subissent concernant la pose de leurs congés. Cela doit cesser : les collègues doivent disposer librement de leurs congés.

La mise en œuvre du télétravail en dehors de tout cadre réglementaire a des conséquences désastreuses sur la santé de nos collègues. Des témoignages valent mieux que des discours :

« *Je souffre du télétravail : mes 3 enfants sont jeunes sur le « plan numérique » 8, 9 et demi et 11 et demi. Nous avons un « bon ordi » pour 4 (mon mari télétravaille avec un ordinateur professionnel) et un vieux qui sert à lire la montagne d'informations qu'il faut chercher partout et je me refuse d'imprimer tous les documents, même si nous venons de racheter une cartouche. »*

« *Les collègues se plaignent **d'insomnies, de maux de tête et de dos.*** »

« *Pas d'accueil d'enfants de soignants pour le moment mais depuis l'élargissement à d'autres professions, c'est à l'étude. Nous avons des **cas de Covid-19, dont le chef d'établissement.*** »

« *Notre collègue n'accueille pas d'enfants de soignants. Les difficultés rencontrées avec le télétravail : **maux de tête liés au temps passé sur les écrans, ambiance tendue entre collègues pour savoir comment fonctionner avec l'ent et autres plateformes... et l'impression d'être livrés à nous mêmes.*** »

« *Méconnaissance de tous les outils possibles pour faire du télétravail. Problème de l'utilisation d'outils privés : logiciels, applications. Problème des données personnelles : j'ai reçu sur ma messagerie académique des courriels venant des élèves. **Aucun cadrage horaire n'a été rappelé par le ministère de l'Education Nationale.** Très consommateur de temps : préparation de cours et réponse aux élèves. **Dépenses supplémentaires.*** »

« *Manière et contenu de la **communication** de la hiérarchie : **stressante***
- intrusion dans la pédagogie
- reprise de l'image de la guerre »

« *J'utilise mon ordinateur personnel, car je ne peux pas me connecter à Internet avec celui du bureau à mon domicile... J'utilise une clef USB personnelle. (...) Je n'ai pas de clef OTP, ce qui n'est pas sans poser problème. J'ai effectué le transfert de "ma" ligne téléphonique du travail sur mon téléphone portable. Mon forfait étant limité sur mon tél portable, j'utilise ma ligne perso pour appeler. (...) Ma durée de travail quotidienne est plus importante qu'au bureau. Les 15 premiers jours ont été particulièrement éprouvants, pratiquement pas de coupure le midi, pas de samedi, pas de dimanche, toujours rivée à l'ordinateur. » (...)*

M. le Recteur, que répondez-vous à ces collègues ?

Un dernier point.

Dans un courrier du 30 mars dernier en réponse à une demande intersyndicale de convocation d'un CHSCT D extraordinaire, l'IA de Mayenne a répondu : « *Je réitère mon refus de réunir un CHSCT extraordinaire, instance bavarde et chronophage, souvent victime de jeux de postures et de surenchères, qui en réduisent gravement la légitimité et l'efficacité et donc totalement inappropriée à la situation actuelle.* »

De tels propos sont inacceptables et nous demandons qu'un CHSCT D soient convoqués en Mayenne, ainsi qu'en Loire-Atlantique, en Sarthe et en Vendée. Nous rappelons ici les propos de la DGRH du ministère lors du CHSCTM du 3 avril dernier : « *dans la période, il est évident que les instances doivent continuer de se tenir, en particulier les CHSCT locaux* ».

Monsieur le Recteur, nous vous demandons donc d'intervenir pour permettre la bonne tenue de ces instances.